

2024/77

NB

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 4 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre et le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, , Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Michel PLAZA
En exercice : 27	procuration à Bernard PAGES, Fabien BATLLE procuration à Rudy KLEIN
Présents : 24	Absent : Jean-Charles FESQUET
Votants : 26	Secrétaire de séance : Florian GUZDEK

RELAIS PETITE ENFANCE ET CRECHE LA CLAIRE FONTAINE

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales au titre du programme «Aide à l'investissement» - année 2024

Christine MALET explique aux élus qu'afin d'assurer la continuité de l'amélioration du Relais Petite Enfance et de la crèche La Claire Fontaine, le service Petite Enfance souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'investissement » - année 2024.

Cette subvention permettra la finalisation des travaux sur ces structures et l'achat de matériels divers (mobilier, équipements pédagogiques, réhabilitation et sécurisation des bâtiments, respect des normes en vigueur).

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 225 157,66 € HT (38 959,64 € HT de matériels et d'équipements pédagogiques et 186 198,02 € HT de travaux).

Elle propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des P-O et à signer tous documents nécessaires à l'instruction du dossier.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'opération tel que présentée ci-dessus,

VALIDE le montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à 225 157,66 € HT,

2024/78

NB

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des P-O et à signer tous documents nécessaires à son instruction.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 7/03/2024

Fait à Toulouges, le 5 mars 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 7/03/2024

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
07 MARS 2024
COURRIER